

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 25774**

### Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Mention « Maîtrise de l'énergie, électricité, développement durable »

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université Paul Sabatier - Toulouse 3, Institut national universitaire Champollion	Recteur de l'Académie, Chancelier des universités, Président des universités habilitées à délivrer les diplômes, Directrice de l'Institut National Universitaire Champollion

### Niveau et/ou domaine d'activité

**II (Nomenclature de 1969)**

**6 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

255 Electricite, électronique, 227 Energie, génie climatique

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

*Cette mention comprend les parcours types suivant :*

- **Gestionnaire de l'Efficacité Energétique pour le Bâtiment Intelligent (G2EBI)**
- **Sciences et Technologies des Energies Renouvelables - Systèmes Electriques (STER-SE)**
- **Gestion et Animation de Projets Territoriaux Energie Climat (GAPROTEC)**

*dont les activités et les compétences ou capacités attestées communes sont décrites ci-après.*

*Pour consulter les informations spécifiques aux parcours types, se référer aux liens Internet renvoyant vers les fiches parcours types des établissements.*

- Réalisation de diagnostics énergétiques (mesures, analyses de données et proposition de solutions efficaces dans le domaine de la maîtrise de l'énergie) pour différents types de bâtiment (agricoles, industriels, tertiaires, habitats collectifs) au sein de bureau d'études de PME ou de grands groupes ou au sein de collectivités locales
- Mise en œuvre d'actions spécifiques ou globales (politique locale ou globale de maîtrise d'énergie)
- Prospection et développement de projets dans le domaine de l'énergétique
  - Elaborer un diagnostic et utiliser les outils d'analyse pertinents dans le domaine de la maîtrise de la demande de l'énergie ou dans le domaine de la production d'électricité à partir d'énergie renouvelables
- Réaliser un état des lieux et préconiser des solutions dans le but de réduire la consommation d'énergie à service rendu identique
- Analyser les besoins d'un client permettant d'établir et/ou de gérer un cahier des charges
- Analyser les contraintes locales (normatives, réglementaires, environnementales ou paysagères) dans le but de s'assurer de la faisabilité du projet
- Conseiller et repérer les évolutions du secteur de l'énergie
- Réaliser l'analyse technico-économique des préconisations faites pour accompagner le maître d'ouvrage à choisir un plan d'action
- Participer à la conduite de projets et aux choix technologiques
- Planifier, animer, gérer et analyser le déroulement d'un projet
- Mobiliser des outils numériques de référence et des règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe
- Identifier et sélectionner diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet
- Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.
- Développer une argumentation avec esprit critique
- Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française afin rédiger des procédures et documents de communication adaptés à des publics différents
- Communiquer dans au moins une langue étrangère à l'oral et à l'écrit lire et analyser un document réglementaire et technique en anglais
- Se situer dans un environnement professionnel : environnement de travail, contexte et situations de travail
- Travailler en équipe et en réseau autant qu'en autonomie
- Assurer la responsabilité d'un projet ou coordonner un projet

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

D : Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné

M : Activités spécialisées, scientifiques et techniques

O : Administration publique

Au sein de bureaux d'études dans des PME ou des grands groupes et au sein des collectivités locales

- Conseiller en énergies partagées
- Assistant chargé d'affaires ou chargé d'affaires
- Chargé d'études, assistant chef de projets ou chef de projets dans la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables (méthanisation, éolien, solaire)

- Assistant en maîtrise d'ouvrage

- Econome en flux

**Codes des fiches ROME les plus proches :**

H1102 : Management et ingénierie d'affaires

H1209 : Intervention technique en études et développement électronique

F1106 : Ingénierie et études du BTP

A1301 : Conseil et assistance technique en agriculture

H1206 : Management et ingénierie études, recherche et développement industriel

**Réglementation d'activités :**

Décret du 14-11-1988 sur l'application des règles de l'habilitation électrique UTE C18.510 (non inclus dans la certification)

**Modalités d'accès à cette certification**

**Descriptif des composantes de la certification :**

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances et compétences constitutives du diplôme. Celles-ci sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Chaque bloc d'enseignement a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Le nombre de crédits par unité d'enseignement est défini sur la base de la charge totale de travail requise et tient donc compte de l'ensemble de l'activité exigée : volume et nature des enseignements dispensés, travail personnel requis, des stages, mémoires, projets et autres activités. Une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 180 crédits pour le grade de licence.

**Validité des composantes acquises : illimitée**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat d'apprentissage	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Après un parcours de formation continue	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat de professionnalisation	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements

Par candidature individuelle	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Par expérience dispositif VAE	X	Le jury est composé : - d'une majorité d'enseignants-chercheurs - des personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, dont la validation est sollicitée. Accords européens ou internationaux

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

#### LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

#### ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

##### Référence du décret général :

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 1er juin 2016 accréditant l'Université Toulouse III en vue de la délivrance de diplômes nationaux.

Arrêté du 23 mai 2016 accréditant l'Institut National Universitaire JF Champollion en vue de la délivrance de diplômes nationaux.

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Code de l'éducation : article L613-3 et article L613-4

##### Références autres :

- Arrêté du 16 mars 2015 modifiant la nomenclature des mentions du diplôme nationale de licence professionnelle
- Arrêté du 27 mai 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle

#### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

<http://www.univ-tlse3.fr/observatoire-de-la-vie-etudiante-239350.kjsp>

ou <http://www.univ-tlse3.fr/ove>

##### Autres sources d'information :

<http://www.univ-tlse3.fr>

<http://www.iut-tarbes.fr>

<http://www.fsi.univ-tlse3.fr>

<http://www.univ-jfc.fr>

Université Toulouse III

Institut National Universitaire Champollion

##### Lieu(x) de certification :

Université Toulouse III - Paul Sabatier - 118 route de Narbonne - 31062 TOULOUSE Cedex 9

Institut national universitaire Champollion, place Verdun 81000 Albi

##### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Toulouse

Cahors

Tarbes

Albi

##### Historique de la certification :

À partir de 2016, la mention « Maîtrise de l'énergie, électricité, développement durable » se substitue à la dénomination nationale « Energie et génie climatique ».

À partir de 2016, le parcours-type « Gestionnaire de l'Efficacité Energétique pour le Bâtiment Intelligent (GEEBI) » se substitue à la spécialité du même nom.

À partir de 2016, le parcours-type « Sciences et Technologies des Energies Renouvelables – Systèmes Electriques (STER-SE) » se substitue à la spécialité du même nom.

Jusqu'en septembre 2016, le parcours type « Gestion et Animation de Projets Territoriaux Energie Climat » était enregistré sous la dénomination nationale « Energie et génie climatique spécialité Gestion de l'énergie dans le secteur agricole »

**Certification précédente :** Energie et génie climatique spécialité Sciences et technologies des énergies renouvelables : systèmes thermiques